



Département de l'Oise

COMMUNE D'ERQUINVILLERS

3.f

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE COMPLEMENTAIRE du dossier d'enquête publique du PLU

ÉLÉMENTS MODIFIÉS DE L'ANNEXE SANITAIRE

Aménagement Environnement Topographie

2, Rue de Catillon B.P. 225 **60132 St Just-en-Chaussée**

Tel: 03 44.77.62.30 Fax: 03 44.77.62.39



Société A Responsabilité Limitée de Géomètres-Experts e-mail : aet.geometres@wanadoo.fr 12-14, Rue St Germain **60200 Compiègne** Tel : 03 44.20.28.67

Tel: 03 44.20.28.67 Fax: 03 44.77.62.39

ANNEXE SANITAIRE

RÉSEAU ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Source: Syndicat Intercommunal des Eaux d'Avrechy CCPP

L'alimentation en eau potable

La commune d'Erquinvillers appartient au SIAEP d'Avrechy comprenant les communes de Airion, Angivillers, Avrechy, Cuignières, Erquinvillers, Lamecourt, Lieuvillers, Noroy, Rémécourt, Saint Aubin sous Erquery, Saint Rémy en l'Eau et Valescourt. Aucun captage d'eau potable n'est présent sur le territoire communal. Depuis le 1^{er} janvier 2018 la Communauté de Communes du Plateau Picard (CCPP) gère la compétence « eau » en direct pour la commune d'Erquinvillers.

L'alimentation en eau potable de la commune se fait en partie par un captage situé au Nord de la commune d'Avrechy (hameau de Metz-les-Carignons). Le captage est réalisé par une pompe unique de débit unitaire de 90m3/h. Le captage de Metz-les-Carignons est couplé à un puits situé à Saint-Rémy-en-l'Eau, alimenté par deux pompes pouvant fonctionner séparément ou de manière conjointe. Le territoire communal n'est pas concerné par aucun périmètre de protection des captages d'eau potable.

Captage d'eau potable Avrechy / Saint-Rémy-en-l'eau

Installation : Captage à Avrechy et à Saint Rémy en l'eau Avrechy Metz les Carignons : capacité de 100m3/heure Puits à Saint-Rémy en l'eau : capacité de 2*150m3/heure

Capacité maximum totale = 190 m3/heure

L'eau produite est refoulée vers un réservoir semi-enterré de 300m3 sur la commune d'Avrechy. Il alimente les communes de Valescourt, St Remy en l'Eau, Avrechy et Airion.

Il est équipé d'un surpresseur permettant d'alimenter un second réservoir de 300m3 à Argenlieu. Ce réservoir permet l'alimentation des communes d'Angivillers, Lieuvillers, Erquinvillers, Noroy, Cuignières, Lamécourt, Rémécourt, St Aubin Sous Erquery et du SIAEP de Léglantiers – Ravenel.

Le réseau d'eau potable

L'ensemble des voies bâties sont desservies par des canalisations de 60mm, 80mm, 100mm, 150mm et 200mm. En général, le réseau d'arrête au niveau des dernières constructions.

- Rue des Tirailleurs Sénégalais : complètement desservie, le réseau provient de la commune de Cuignières.
- Rue de Montdidier : complètement desservie, le réseau se dirige vers la commune de Lieuvillers.
- Rue des Vignes Obry : complètement desservie, le réseau se dirige vers la commune de Noroy.
- Rue du tour de ville : complètement desservie jusqu'aux dernières constructions.
- Rue de la Chaussée Brunehaut sud : complètement desservie jusqu'aux dernières constructions.

La commune d'Erquinvillers est une des mieux alimentés et les mieux desservies des communes du syndicat. Les débits sont très bons. Selon le SIAEP d'Avrechy, en fonction des orientations communales, un bouclage du réseau entre la rue de la Chaussée Brunehaut et la rue du tour de ville est possible avec une canalisation de 100mm. Un nouveau poteau incendie pourrait alors être installé.

Le forage actuel semble suffisant pour alimenter la population des communes desservies. Les communes doivent mener leur développement en fonction de leurs possibilités d'alimentation en eau potable.

Le territoire d'Erquinvillers n'est concerné par aucun périmètre de protection de captage d'eau potable. A ce jour, aucun problème de pression n'est recensé sur le territoire communal.

ORDURES MÉNAGÈRES

La communauté de communes du plateau picard adhère au SYMOVE, établissement public de coopération intercommunale, créé en 1994. Syndicat Mixte du Département de l'Oise, établissement public de coopération intercommunale, créé en 2016.

La collecte des ordures ménagères a lieu toute l'année. Les bacs de collecte sont fournis gratuitement par la communauté de commune. Leur volume est en fonction de la composition du foyer. Les déchets ménagers sont collectés une fois par semaine sur l'ensemble du territoire.

La collecte des déchets verts est assurée une fois par semaine d'avril à novembre. A cet effet des sacs en plastique sont ramassés (sauf au mois d'Août). L'apport en déchetterie est également possible.

Il existe 4 déchetteries sur le territoire de la communauté de communes du plateau picard : Bulles, La Neuville Roy, Maignelay-Montigny et Saint-Just-en-Chaussée. L'accès est gratuit pour les particuliers habitant la communauté de communes.

Les encombrants sont soit apportés dans les déchetteries soit collectés sur appel téléphonique par la recyclerie du Plateau Picard. La collecte est gratuite dans la limite de 3 m3.

La recyclerie du Plateau Picard, après collecte, trie, nettoie et remet en état. Certains objets sont mis en vente à prix réduit.

Pour réduire les déchets, des composteurs sont disponibles à prix réduit.

En partenariat avec les pharmacies de son territoire, l'ADEME et la région Picardie, il existe un système gratuit de collecte et de traitement des déchets de soin perforants pour les personnes en auto-traitement.

Les emballages (corps creux, corps plats et verres) sont collectés en apport volontaire sur différents points d'apport.

Des colonnes de tri sont installées rue du tour de ville, sur le parking face au terrain de foot.

Dans le cadre de la réalisation de nouvelles voiries, une attention particulière devra être portée sur leur gabarit afin de faciliter la circulation des camions poubelles.

Le système de collecte des déchets ne s'oppose pas au développement de la commune avec la réalisation de quelques constructions supplémentaires. Les éventuelles nouvelles voiries devront posséder le gabarit nécessaire pour permettre la circulation des camions poubelles.

> RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION, DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Source: SDTAN60, site internet ARIASE

Depuis 2004, le Conseil Général de l'Oise a entrepris la réalisation de son propre réseau de télécommunications.

Aussi, conformément à la loi du 17/12/2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, le Conseil Général de l'Oise a élaboré un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique. Dans ce cadre, il lui incombe d'informer les opérateurs et collectivités territoriales des futurs travaux d'infrastructures réalisées sur le département.

À ce jour, le département est intégralement couvert par le faut débit ADSL (512kbps minimum).

Sur la commune d'Erquinvillers, les technologies xDSL (ADSL, ADSL2+) sont disponibles. Il est à noter qu'au sein d'une même commune, des inégalités d'accès à Internet haut-débit peuvent se rencontrer. De ce fait, ces données, fournies par France Télécom, ne signifient pas que toutes les lignes téléphoniques situées à Erquinvillers sont éligibles à l'ADSL.

Il n'existe pas de nœud de raccordement des abonnés (NRA) sur la commune d'Erquinvillers. Le NRA auquel est raccordé Erquinvillers est celui de Lieuvillers, dégroupé par 2 opérateurs.

La commune d'Erquinvillers n'est pas desservie par la fibre optique (FTTH). Un opérateur dessert la commune par le Wimax.

Le SDTAN60 vise à construire un projet d'aménagement numérique cohérent, lisible et partagé par tous les acteurs et à déterminer les modalités de sa réalisation sur le long terme :